



Le non respect du droit de visite

Par **vivianeassoum**, le **15/12/2013 à 14:25**

[fluo]bonjour[/fluo]
mon ex mari ne respecte pas la décision qui a été rendu par le tribunal
décision selon laquelle la garde des enfants lui aurait été confié et à moi un large droit de
visite réparti de la manière suivante: deux week-end par mois et la moitié des grandes
vacances que dois je faire? depuis le 25 Août il m'interdit de voir mes enfants sous prétexte
qu'ils seraient en danger avec moi.
sincères salutations

Par **cocotte1003**, le **15/12/2013 à 18:28**

Bonjour, vous allez chercher vos enfants aux dates et heures prévues dans le jugement, s'il
refuse de vous les donner, vous allez à la police et vous déposez plainte pour non
présentation d'enfant. Vous le faites aussi souvent qu'il ne respecte pas le jugement. N'oubliez
pas votre jugement quand vous allez chercher les enfants et avec in témoin si possible,
cordialement

Par **vivianeassoum**, le **23/12/2013 à 17:06**

merci